

RECEPISSE DE DECLARATION

☐ D'OUVERTURE ☒ DE MUTATION ☐ DE TRANSLATION (1)

Département Pyrénées-Atlantiques Arrondissement Bayonne
Commune Mouguesse

D'UN DEBIT DE BOISSONS A CONSOMMER SUR PLACE
D'UN RESTAURANT
D'UN DEBIT DE BOISSONS A EMPORTER
(Art. L. 3332-3, L. 3332-4, L. 3332-4-1 du code de la santé publique)

Le présent récépissé justifie de la possession de la licence. Toutefois, il ne comporte garantie ni du droit d'exploiter un débit ni de la validité du titre de propriétaire ou de gérant invoqué par le déclarant ni de l'exactitude des déclarations susmentionnées

Concernant (1) :

Le débit de boissons à consommer sur place de ☐ 3^{ème} ☒ 4^{ème} catégorie (2)

Le restaurant titulaire de la ☐ petite licence restaurant ☐ licence restaurant

Le débit de boissons à emporter titulaire de la ☐ petite licence à emporter ☐ licence à emporter

Sis à : LA PALANTXA, 7 place de l'Eglise, 64990 MOUGUESSE

Enseigne : LA PALANTXA

Propriétaire du fonds de commerce :

■ Pour une (ou des) personne(s) physique(s) (3) :

Nom de naissance : <u>CHUARD</u>	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom : <u>Antoine</u>	Prénom :	Prénom :
Profession : <u>chef</u>	Profession :	Profession :
Adresse du domicile : <u>1860 RD 755</u> <u>64200 ARCANGUES</u> Tél. : <u>06 33 12 31 30</u> <u>antoinechuard69</u> Email : <u>@hotmail.fr</u>	Adresse du domicile : Tél. : Email :	Adresse du domicile : Tél. : Email :

■ Pour une personne morale (s'il y a lieu) :

Dénomination sociale de la société : SARL A

Adresse du siège : 1860 RD 755 64200 ARCANGUES

Date de la précédente déclaration (si mutation ou translation) : 13/09/2011

Déclarant(s) (3) :

Nom de naissance : <u>CHUARD</u>	Nom de naissance :	Nom de naissance :
Nom d'usage :	Nom d'usage :	Nom d'usage :
Prénom : <u>Antoine</u>	Prénom :	Prénom :
Né(e) le : <u>30/04/1986</u>	Né(e) le :	Né(e) le :
A : <u>Sainte-Foy-lès-Lyon</u>	A :	A :
Département : <u>Rhône</u>	Département :	Département :

Nationalité : française	Nationalité :	Nationalité :
Domicile : 1860 RD 755 64200 ARCANGUES Tél. : 06 33 12 31 30 antsinechard69 Email : @hotmail.fr	Domicile :	Domicile :

(1)(4) Date d'obtention du

☒ permis d'exploitation : 16/08/2024

☐ permis de vente de boissons alcooliques la nuit :

...../...../.....

Agissant en qualité de (1) :

☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☒ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)	☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)	☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☐ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5)
---	--	--

Déclare(nt) vouloir effectuer (1) :

☐ L'OUVERTURE	Ouvrir le débit de boissons susvisé à partir du :/...../.....
☒ LA MUTATION	Exploiter à partir du (1 ^{er} / 10 / 2025) le débit de boissons susmentionné. Ce débit était précédemment tenu par (1)(3) ☐ Mme ☒ M. : <u>FONTANIEU JEAN-LOUIS (depuis 30/11/2011)</u> <u>SAS PALANTXA (depuis 27/10/2023)</u> en qualité de : ☐ Propriétaire exploitant à titre individuel ☒ Locataire gérant (ou gérant mandataire) ☐ Représentant légal de la société (5) (6) :
☐ LA TRANSLATION	Transférer à partir du (-----/-----/-----) le débit de boissons précédemment installé à : _____ _____

Le ou les déclarants certifient :

1° ne pas être justiciable(s) des articles L. 3336- 1, L.3336-2, L. 3336-3 du code de la santé publique ;
 2° que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

De laquelle déclaration, le présent récépissé est délivré conformément à la loi.

Fait à : Mouguerre le 16/07/2025

Timbre de la commune :

Le Maire
Roland HIRIBOYEN



(1) cocher la case utile.

(2) Cette case ne peut pas être cochée en cas d'ouverture d'un nouvel établissement. En effet, l'article L. 3332-2 du code de la santé publique interdit l'ouverture d'un nouvel établissement de 4^e catégorie.

(3) Nom de naissance, nom d'usage le cas échéant et prénom en capitales.

(4) Pour les débits de boissons à consommer sur place, les restaurants et les débits de boissons à emporter qui vendent des boissons alcooliques entre 22h et 8h.

(5) Notamment (non limitatif) : Gérant(s) de la SARL, de l'EURL, de la SNC ; Président ou directeur général ou directeur général délégué de la SAS ; Directeur général ou directeur général délégué de la SA

(6) Préciser le cas échéant la dénomination de la société exploitant le débit de boissons antérieurement à la présente déclaration.

Les renseignements figurant sur cet imprimé seront utilisés pour la mise à jour d'un fichier informatisé, soumis aux droits d'accès en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.